

COMMUNE DE SANILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Sanilhac se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Sanilhac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis AMELIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

Présents : Jean-Louis AMELIN, Monique EYMET, Éric REQUIER, Cédric POMMIER, Jean-José CHAMPEAU, Catherine DUPUY, Jean-Marie LESTRADE, Sara SABOURET-GUERIN, Philippe VERNON, Emilie LABROT, Julie PRIVAT, Philippe ANTOINE est arrivé en retard à 19h04, Stéphanie GONZALO, Peggy SALABERT, Nathalie GUENARD, Emmanuel MARCON, Brigitte RAPHA, Jean-François LARENAUDIE, Cécile DUBOTS, Sébastien CHAUMOND, Catherine DORET, Vincent DAVID.

Absents avec pouvoir : Isabelle DEBORD a donné pouvoir à Peggy SALABERT, Laurent JACOLY a donné pouvoir à Jean-Louis AMELIN, Gaëtan THOMASSON a donné pouvoir à Emmanuel MARCON, Hervé JAVERZAC a donné pouvoir à Jean-José CHAMPEAU ;

Absents : Florian MOUTARD, Johan CHARTRAN, Anthony PAUTARD.

Secrétaire de séance : Cédric POMMIER

Nombre de conseillers :

En exercice	29	VOTE	
Présents	22	Pour	26
Procurations	4	Contre	
Exprimés	26	Abstentions	

DD27032024 – Affectation du résultat 2023 – Budget annexe Lotissement des Coteaux

Monsieur Champeau, rapporteur, pour Monsieur le Maire, présente le résultat 2023 du budget annexe Lotissement des Coteaux.

Au vu des éléments de clôture de l'exercice 2023 fournis par Madame la Receveuse Municipale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le résultat 2023 du budget annexe Lotissement des Coteaux.

AFFECTE le résultat 2023 ainsi qu'il suit.

Affectation des résultats 2023 – Budget annexe Lotissement des Coteaux

Section	Mandats émis	Titres émis	résultat 2023	Résultat reporté N-1	TOTAL
Fonctionnement	105 655,71 €	105 655,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	161 886,05 €	104 517,38 €	-57 368,67 €	59 230,34 €	1 861,67 €

Reste à réaliser - investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €
Résultat	1 861,67 €
Total	1 861,67 €

AFFECTATION DU RESULTAT :				
Fonctionnement		Investissement		
002 - dépenses	002 - recettes	001 - dépenses	001 - recettes	Article 1068 (recettes)
	0,00 €		1 861,67 €	



Fait et délibéré à Sanilhac,
Pour extrait certifié conforme,
Le 2/04/2024
Le Maire,

Jean-Louis AMELIN

Affiché le 2/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.